



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 - Suivi des cas-contacts - Ligne téléphonique -Tarification

Question écrite n° 34279

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le suivi des cas-contacts à la covid 19, particulièrement sur la tarification de la ligne téléphonique mise en place pour ce suivi. Un administré de l'Ain, testé positif à la covid-19, a eu la surprise de constater que la ligne dédiée au signalement des cas-contacts, qu'il a dû joindre à plusieurs reprises à la demande de la CPAM, est surtaxée. Il lui demande donc la raison pour laquelle ce numéro est surtaxé alors même que sa mise en place est censée servir l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34279

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8344

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)